Accord de coalition 2011-2017

entre

le Parti démocratique (DP)
et
le Parti « déi gréng»

Le Parti démocratique (DP) et le Parti « déi gréng » sont convenus du présent accord de coalition pour guider leur action politique commune au service de la Ville de Luxembourg et de ses citoyens au cours de la législature 2011 - 2017.

Chapitres

1. Développement urbain 2
2. Logement 4
3. Mobilité 5
4. Commerce 7
5. Environnement 8
6. Espaces verts 11
7. Participation des citoyens 12
8. Enfance 13
9. Politique sociale 14
10. Culture 17
11. Sécurité 18
12. Sports 19
13. Gender 19
14. Collaboration avec l'Université du Luxembourg 20
15. Finances et personnel 20

1. Développement urbain

Objectifs:
Garder à la Ville son rôle dynamique de moteur économique et de centre commercial du pays et de la Grande Région, de capitale européenne et de centre universitaire hébergeant une population cosmopolite jouissant d'un très haut niveau de qualité de vie urbaine.

Un nouveau plan d'aménagement général (PAG)

- Finaliser le plan d'aménagement général (PAG) en coordonnant les différents plans qui le composent, notamment le plan vert, le plan de la mobilité et le plan social.
- Promouvoir la consultation des citoyennes et citoyens des différents quartiers lors de la finalisation du nouveau PAG afin de garantir sa bonne mise en place.
- Promouvoir la conservation des bâtiments et d'ensembles urbains de grande valeur architecturale par la refonte du plan d'aménagement général de la Ville.
- Continuer à rapprocher le lieu d'habitation des citoyens et leur lieu de travail. Des logements, ainsi que des surfaces pour le commerce ou pour des activités artisanales et des bureaux seront prévus dans les divers pôles de développement de la Ville. Des exemples en sont le plan directeur Ban de Gasperich et le projet Royal Hamilius, qui comprendront des commerces, des restaurants, des bureaux et des logements.
- Mettre l'accent sur des lieux de rencontre conviviaux par l'aménagement de places publiques d'espaces verts et de voies de circulation pour cyclistes et piétons, notamment dans les nouveaux lotissements.

Projets d'urbanisation

- Faire avancer l'urbanisation de la Place de l'Étoile avec la création de logements et de surfaces de bureaux et de commerce.
- Créer une annexe de l'Hôtel de Ville sur la place Guillaume qui hébergera le Bierger-Center, ainsi qu'une nouvelle salle de réception de style contemporain pour les mariages et autres occasions festives.
- Soutenir la réalisation du plan directeur Luxembourg Central qui prévoit le réaménagement de la gare ferroviaire et permettra de relier de façon optimale les quartiers de la Gare et de Bonnevoie dans le cadre de la réurbanisation de l'ensemble du périmètre de la Gare.
- Aménager, dans le cadre du plan directeur des Portes de Hollerich, l'entrée de la Ville à Hollerich afin que ce quartier retrouve une cohérence urbaine. Construire des logements et des surfaces de bureaux près de la future gare de Cessange, et aménager un parc le long de la Merlerbach.
- Dresser un plan directeur en collaboration avec le gouvernement et l'université de Luxembourg afin d'implanter définitivement en Ville le centre de compétences « Droit et finances » et les services associés.

Aménagement de l'espace public

- Élaborer un concept moderne pour l'aménagement des espaces publics, par exemple pour la Place du Théâtre et la Place de Paris.
- Etendre la « zone de rencontre » dans la rue Notre-Dame.
- Prévoir un aménagement propice aux piétons dans diverses rues à proximité de la Vieille Ville (Rost, rue des Bouchers, Grand-rue, rue du Nord, Marché-aux-Poissons et Côte d'Eich).

- Soutenir activement le projet de réaménagement de la Place de la Constitution, qui appartient à l'État, afin d'y créer un espace de rencontre et de repos relié directement à la zone piétonne du Centre-Ville en y incluant la construction d'un ascenseur reliant la Place de la Constitution à la Vallée de la Pétrusse.
- Créer une salle d'exposition pour les projets de développement de la Ville afin d'informer citoyens, commerçants et architectes sur les différents projets. Créer un lieu d'échange sur les grands projets urbanistiques, où des solutions innovantes pour l'aménagement des espaces publics peuvent être présentées.
- Créer des espaces de rencontre pour la population dans certains quartiers, ceci dans le cadre des plans d'aménagement particulier (PAP).
- Veiller à la qualité et l'attractivité du mobilier urbain: réverbères, bancs, décorations florales, poubelles.
- Analyser l'éclairage public afin de réduire la consommation en électricité et d'améliorer l'éclairage des espaces publics urbains.
- Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la propreté de la Ville.
- Élaborer un guide des bonnes pratiques pour renforcer et promouvoir le respect des exigences écologiques lors de l'établissement de PAP, notamment par rapport à la gestion des eaux, des espaces verts et la qualité écologique des constructions.

Autorisations de bâtir et information du voisinage lors de chantiers

- Analyser les procédures pour l'octroi des autorisations de bâtir afin d'instaurer un système de traçage électronique des dossiers de demandes et de permettre une accélération des procédures, notamment pour les demandes de petite et moyenne envergure. Prévoir, le cas échéant, un renforcement du service de l'architecte à cet effet. Les dossiers seront informatisés et consultables sur internet, afin d'améliorer la transparence des procédures.
- Prendre en considération la qualité de l'architecture dans le cadre des autorisations de bâtir; à cet effet, les services compétents de la Ville renforceront leur collaboration avec la « Fondation de l'Architecture ».
- Mettre en place une meilleure information des riverains de chantiers routiers dans la Ville de Luxembourg tout au long de la durée des chantiers. Prévoir à cet effet une analyse des besoins et l'élaboration des dispositifs nécessaires, le cas échéant d'équipes d'information sur place. Un recours à des initiatives de l'économie solidaire sera considéré dans ce contexte.

Divers

- Maintenir en bon état et développer les infrastructures de la Ville et en particulier les réseaux d'approvisionnement en électricité, eau, gaz et chaleur.
- Approfondir la coopération avec les communes avoisinantes de l'agglomération urbaine dans le domaine des transports et du développement urbain.
- Continuer la coopération avec les villes de Metz, Trèves et Saarbrücken au sein de QuattroPole ainsi qu'avec Esch-sur-Alzette, Thionville, Longwy et Arlon dans le cadre de Tonicités.

2. Logement

Objectifs:
Encourager l'accroissement de la population résidente, surtout au niveau des jeunes familles.
Mettre l'accent sur l'augmentation de l'offre en logements à prix abordables.
Lutter contre la « mésaffectation » d'espaces d'habitation à des fins commerciales ou administratives, surtout dans les quartiers résidentiels et au centre ville.

Logements à prix abordables

- Planifier et réaliser des projets de construction de logements.
- Réaliser un grand projet phare de construction de logements à prix abordables visant la mixité de la population sur le terrain de la Ville de Luxembourg et vendus sur base de bail emphytéotique ou mis en location-vente.
- Soutenir les projets de création de logements à prix abordables du « Fonds du Logement » et de la « Société Nationale des Habitations à Bon Marché ».
- Poursuivre le projet dit « Baulücken » (parcelles non construites) qui permet de construire des appartements ou des maisons sur des terrains appartenant à la Ville afin de créer des logements à prix abordables qui sont vendus selon le principe de l'emphytéose ou mis en location.
- Réaliser le projet pilote « Vivre sans voiture » au Limpertsberg, évaluer son attractivité et, en fonction des conclusions, reproduire le concept à d'autres endroits de la Ville.
- Mener une politique active, notamment au niveau financier et dans les limites des responsabilités communales, afin d'aider les familles à acquérir des logements à des prix abordables.

Logements sociaux

- Créer de nouveaux logements sociaux.
- Améliorer la gestion et la remise en état des logements sociaux de la Ville.
- Analyser et clarifier les critères limitant l'accès au logement social de la Ville en vue d'une accessibilité plus large au logement à des prix abordables, selon des critères tels que l'emploi en Ville, la résidence dans le quartier, la composition du ménage, la situation des revenus.
- Assurer le relogement de personnes qui ne remplissent plus les critères sociaux ou d'occupation et vivant dans les logements sociaux de la Ville.
- Mettre en place au Bierger-Center un guichet spécifique pour les demandes de logement social, ainsi qu'un info-logement pour toutes les questions de logement sur le terrain de la Ville, de préférence en y intégrant les offres du Ministère du Logement.
- Mettre en place une collaboration entre la Ville et l'« Agence Immobilière Sociale ».

Logements pour personnes âgées, étudiants et personnes à besoins spécifiques

- Créer des logements pour étudiants afin de favoriser la présence d'étudiants du monde entier sur le territoire de la Ville.
- Promouvoir le logement de location pour les jeunes en général.
- Etudier la possibilité d'un subside spécifique pour l'aménagement de logements d'étudiants dans les maisons unifamiliales habitées par leurs propriétaires et répondant à des normes minimales de qualité et de surface.
- Créer des logements supplémentaires pour seniors, le cas échéant sous forme de communauté résidentielle pour seniors et de projets intergénérationnels réunissant plusieurs générations.
- Construire de petites unités de logement dans différents quartiers de la Ville afin de permettre aux personnes âgées de rester aussi longtemps que possible dans leur quartier.

- Soutenir la création de logements adaptés aux besoins de personnes à besoins spécifiques.
- Soutenir les maisons de retraite et de soins existantes sur le territoire de la Ville, répondant à des standards modernes et dans lesquelles l'accompagnement médical, psychologique et social des personnes âgées est garanti.

Autres mesures

- Analyser les modalités d'instauration d'une taxation progressive pour les logements non utilisés ainsi qu'une taxe pour la mésaffectation de logements à des fins commerciales ou administratives selon les dispositions légales.

3. Mobilité

Objectifs:

Nous voulons améliorer l'accessibilité de la Ville grâce à la complémentarité des modes de transport et inciter les citoyens à délaisser davantage la voiture particulière au profit des transports en commun et de la mobilité douce. Nous allons promouvoir plus particulièrement les modes de déplacement «doux» à pied et à vélo.

Concept National de Mobilité par l'intermodalité des modes de transport

- Insister auprès de l'Etat afin de construire en priorité les gares périphériques à Howald, Cessange/Hollerech et Dommeldange en vue de la réalisation du tram urbain.
- Demander la réalisation d'une gare périphérique au Findel et la prolongation du tram jusqu'au Findel.
- Soutenir la réalisation d'un P&R au «Héienhaff» et soutenir l'implantation d'un P&R à l'ouest de la périphérie de la Ville.
- Prévoir de concert avec le Ministère du Développement durable, le transfert du terminus des bus RGTR vers les gares périphériques.
- Soutenir activement le projet, élaboré par le Ministère des Transports et les CFL,, d'un arrêt de train au niveau du pont Grande-Duchesse Charlotte et d'un « shuttle funiculaire » reliant Pfaffenthal et le Kirchberg.
- Soutenir activement la création d'une structure juridique de type « Communauté Urbaine des Transports » entre la Ville et les communes limitrophes.
- Poursuivre l'élaboration de plans de mobilité pour les entreprises, les administrations et les écoles et contribuer ainsi de manière déterminante au désengorgement de la circulation dans les quartiers de la Ville.

Mobilité douce

- Réaliser un concept général pour piétons sur le territoire de la Ville.
- Continuer à assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.
- Etudier les possibilités d'une meilleure harmonisation des feux de signalisation et améliorer le réseau pour piétons. Relier à cet effet les espaces verts de la Ville et étendre les feux de signalisation sonore pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle à des quartiers supplémentaires.
- Réaliser les infrastructures nécessaires, à savoir les ponts entre Cents-Weimershof-Neudorf et Kirchberg ainsi qu'entre Hamm et Cents, afin d'améliorer la connexion entre les quartiers pour les piétons et les cyclistes, et analyser la possibilité d'utiliser un mini-bus électrique sur certains tronçons.
- Réaliser la deuxième phase du concept pour vélos (2011-2015). Un audit de qualité (certification Bypad) permettra d'améliorer l'offre actuelle, notamment en matière de sécurité des cyclistes.

- Prévoir l'extension des pistes cyclables et du système de location de vélos avec pour objectif d'atteindre une part de 10% de vélos dans la circulation.
- Aménager des emplacements pour vélo à l'entrée du parking Knuedler. Aménager des parkings pour vélo couverts et prévoir des garages pour vélos au centre-ville, à la gare centrale et près des gares périphériques.
- Poursuivre l'extension du concept VeloH au niveau intercommunal, en collaboration avec les communes voisines et au-delà.
- Sensibiliser les enfants à un usage sécurisé du vélo. Aménager et protéger spécifiquement les chemins vers les écoles pour les cyclistes.
- Compléter et étendre la zone de rencontre à 20 km/h au centre-ville.
- Élaborer une édition actualisée du plan de la Ville pour enfants, dans lequel les enfants seront impliqués de manière interactive et pourront exprimer leurs besoins en matière de mobilité douce.
- Introduire un « ticket mobilité » électronique commun pour le bus, le tram, le vélo et le car-sharing.

Autobus

- Poursuivre les efforts pour perfectionner continuellement les transports en commun de la Ville en les adaptant aux nouveaux besoins résultant du développement de la Ville, en introduisant notamment de nouvelles liaisons directes entre quartiers et en améliorant le confort (ponctualité, signalisation électronique, accessibilité pour les usagers à mobilité réduite et à déficiences visuelles, etc.).
- Compléter le réseau des couloirs de circulation réservés aux transports en commun.
- Généraliser le système d'information électronique des passagers aux arrêts de bus et par internet.
- Rénover et renouveler progressivement et régulièrement la flotte de bus de la Ville afin qu'elle corresponde aux standards techniques, écologiques et de confort les plus modernes.
- Finaliser le système de régulation de la circulation des autobus, afin de leur accorder la priorité en cas de retards.
- Rénover progressivement les arrêts de bus sur l'ensemble du territoire de la Ville.
- Aménager la « Charly's Gare » en vue d'y installer une salle d'attente moderne et, le cas échéant, des commerces de proximité.
- Renforcer et améliorer les offres spéciales de transports en bus, comme Call-a-Bus, Rollibus, City Night Bus, City Shopping Bus.

Transport individuel motorisé

- Agrandir et rénover le parking Knuedler.
- Faire évaluer les parkings de la Ville en vue d'améliorer leur sécurité, leur confort, leur propreté et leur attractivité.
- Rendre le projet « car-sharing » opérationnel.
- Analyser la possibilité d'une location d'emplacements réservés aux habitants du Grund au parking St Esprit.

Aéroport

- Exiger l'application stricte des règlements de vol et notamment de l'interdiction des vols de nuit.
- Demander au gouvernement et à l'autorité de gestion de l'aéroport de mener une politique d'information transparente.
- Demander que l'usage de l'aéroport soit restreint aux avions les plus modernes et que soit sanctionnée l'inobservation des trajectoires prescrites pour le décollage et l'atterrissage.

4. Commerce

Objectifs:
Nous voulons promouvoir la dynamique de la Ville comme centre économique et commercial du pays et de la Grande Région. A cette fin, la bonne collaboration avec l'Union commerciale sera poursuivie.

- Intervenir auprès du Gouvernement en vue de l'aménagement d'une des Rotondes en marché couvert.
- Promouvoir les marchés hebdomadaires et les supérettes dans les quartiers de la Ville.
- Soutenir le commerce en Ville contre des projets surdimensionnés et mettre en œuvre tous les moyens politiques et juridiques disponibles contre la prolifération de tels projets.
- Développer une stratégie pragmatique pour promouvoir le tourisme de congrès.
- Mettre en place une cellule spéciale qui aura comme mission l'information et la concertation entre commerce, citoyens et responsables des travaux d'aménagement en cours sur le territoire de la Ville.
- Analyser les possibilités d'un règlement de mesures d'indemnisation pour le commerce en compensation pour les chantiers de travaux de grande envergure et de longue durée.
- Introduire un système Park&Shop sur certains stationnements dans les rues du centre-ville et du quartier commercial Gare pour favoriser la rotation de l'occupation des emplacements.
- Revoir le règlement du stationnement professionnel (vignettes 300 euro).
- Redéfinir les missions du City-Management.
- Établir des critères pour mieux affecter les locaux de commerces appartenant à la Ville.
- Favoriser la création de commerces de proximité aux rez-de-chaussée des réalisations immobilières de la Ville.
- Coordonner la politique des surfaces commerciales avec les communes voisines.
- Promouvoir le DICI - Développement Intercommunal Coordonnée et Interactif - dans les domaines de la mobilité et de la définition de zones d'activités et résidentielles.
- Poursuivre la collaboration constructive avec l'Union Commerciale.
- Renforcer la collaboration entre les institutions culturelles avec le LCTO et les acteurs du secteur hôtelier et commercial en vue d'une optimisation des moyens mis à disposition des différents acteurs.
- Prévoir dans le nouveau plan d'aménagement général, des surfaces suffisantes pour l'implantation ou l'agrandissement d'entreprises.
- Collaborer avec les partenaires concernés (université, ministères, chambres professionnelles, initiatives privées) pour soutenir les entreprises nouvellement créées et promouvoir ainsi l'implantation de projets ou des commerces innovants en Ville.
- Elargir le périmètre de l'infrastructure de communication moderne, dans l'intérêt du développement d'activités économiques de pointe sur le territoire de la Ville.
- Entamer les discussions nécessaires avec le Ministère du Développement durable pour instaurer le principe de gratuité des bus municipaux sur le territoire de la Ville le dernier samedi du mois.

5. Environnement

Objectifs:
Nous voulons assurer un haut niveau de protection de la nature en milieu urbain et contribuer de manière significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par une politique de la mobilité et de l'énergie basée sur les principes du développement durable. Les comportements compatibles avec le développement durable tant des individus que des collectivités seront également encouragés à cet effet.

Biodiversité
- Affiner la mise en œuvre de la biodiversité et la collaboration entre les services concernés par la formation du personnel pour garantir l'aspect soigné de tous les espaces publics de la Ville.
- Systématiser la sensibilisation et l'information concernant les alternatives aux herbicides et pesticides, la promotion de la biodiversité en milieu urbain auprès des personnes privées et des entreprises concernées.

Gestion des eaux
- Développer et assurer les zones de protection des sources d'eau potable de la Ville.
- Sensibiliser les paysans, afin de mieux protéger les nappes phréatiques, par des formations en collaboration avec la Chambre de l'Agriculture et les organisations de l'agriculture biologique.
- Renforcer les critères écologiques à respecter par les exploitations agricoles en vue de protéger la qualité des eaux de nos sources.
- Veiller à un usage modéré du sel routier.
- Instaurer – en collaboration avec l'Administration de la gestion de l'eau – un monitoring des pesticides dans les nappes phréatiques suite à l'abandon de l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville.
- Publier régulièrement les données relatives aux traces de pesticides dans les nappes souterraines.
- Renforcer la récupération des eaux de pluies pour usage par les services de la Ville et promouvoir cette récupération par les particuliers et les entreprises.
- Améliorer la protection naturelle contre les crues de la Drosbach, de la Merlerbach, de la Zéissengerbach ainsi de l'Alzette entre Beggen et Walferdange.
- Élaborer un concept pour créer un aspect plus naturel des abords de la Pétrusse, sous réserve d'avoir réglé les problèmes de la qualité et de la quantité d'eau des affluents.
- Maintenir en état les infrastructures de l'eau.

Qualité de l'air
- Analyser les résultats des mesures de la qualité de l'air des Hot Spots de la Ville et mettre en œuvre un contrôle plus systématique de la qualité de l'air, notamment à ces endroits.
- Installer des stations de mesurage de la qualité de l'air en collaboration avec le Ministère de l'Environnement.
- Mettre en œuvre un système de prévisions des dépassements des valeurs limites pour la moyenne annuelle de NO2 (40g/m3).
- Afficher régulièrement les valeurs de la qualité de l'air.

Pollution lumineuse
- Analyser systématiquement la sur-illumination en Ville et mettre en place un plan pour y remédier.
- Élaborer un code de bonne conduite pour l'illumination des espaces publics en Ville, ceci pour assurer la sécurité tout en tenant compte des exigences de l'environnement.

Pollution sonore

- Faire respecter la tranquillité publique lors de chantiers en Ville en ce qui concerne le début des travaux en semaine et en fin de semaine.
- Réaliser des actions de sensibilisation visant une baisse substantielle de la pollution sonore lors de manifestations dans les quartiers résidentiels.
- Contacter les exploitants de bistrots et de centres d'animation en vue d'une sensibilisation accrue par rapport à la pollution sonore, notamment en fin de soirée.
- Prévoir l'introduction obligatoire par les exploitants d'un service de sécurité veillant au respect de la tranquillité publique.
- Réaliser un cadastre du bruit et appliquer les normes de la directive européenne anti-bruit aux projets de construction et d'aménagement particulier.
- Œuvrer vers le respect de la directive européenne en matière de normes décibel.

Approvisionnement éco-responsable

- Renforcer l'approvisionnement éco-responsable des services de la Ville dans le domaine du matériel de bureau, scolaire et des consommations courantes en boissons, aliments et produits d'hygiène.
- Sensibiliser les citoyens sur l'importance de la consommation éco-responsable.
- Offrir des sachets de la St Nicolas éco-responsables.

Festivités et manifestations

- Mettre en place de façon généralisée un système de cautionnement lors des fêtes locales.
- Encourager les organisateurs de manifestations culturelles et récréatives d'avoir recours aux services éco-responsables mis en place par la Ville, notamment le système de cautionnement des gobelets et couverts réutilisables; mettre en place à cet effet un conseil pour les organisateurs intéressés.
- Élaborer un règlement communal afin de garantir la mise en application du principe éco-responsable lors de manifestations et de festivités.

Déchets

- Généraliser le recours à la Superdreckskescht dans tous les services de la Ville.
- Installer le Centre de Recyclage (en collaboration avec la commune de Strassen) sur un nouveau site et prévoir la mise en place d'un deuxième centre de recyclage.
- Analyser les moyens de participation communale dans la création d'une centrale de bio-méthanisation.
- Revoir le système de nettoyage des espaces de containers de recyclage dans les quartiers résidentiels afin d'en optimiser la propreté.

Sensibilisation aux questions environnementales

- Renforcer la sensibilisation des enfants aux questions environnementales dans le cadre des activités de la Maison de la Nature et améliorer les moyens mis à disposition de la Maison de la Nature à cet effet.
- Créer une rubrique pour promouvoir le comportement écologique dans la vie quotidienne sur le site internet de la Ville.
- Introduire des informations par rapport à la consommation propre et moyenne des ménages sur la facturation des consommations en énergies et en eau.
- Promouvoir la réhabilitation des vergers existants ainsi que la création de nouveaux vergers.
- Promouvoir la sensibilisation et le contact des enfants avec les animaux et les travaux fermiers, combiner le cas échéant des projets dans ce contexte avec les projets de réintégration de jeunes chômeurs de longue durée. Dans ce contexte, la création d'une ferme pédagogique sur le territoire de la Ville pourrait être envisagée.

- Finaliser, suite au bilan prévu fin 2012, une charte électromagnétique afin de garantir aux résidents une transparence globale des présences et intensités des radiations des antennes relais.
- Mettre en œuvre un projet-pilote en vue de réduire le niveau d'ondes au minimum, tout en offrant une haute qualité de services de téléphonie mobile sur base du cadastre des ondes électromagnétiques dressé par la Ville et en collaboration avec le ministère compétent et les opérateurs de télécommunication.

Energie

- Encourager à travers la participation de la Ville dans la société Enovos une politique énergétique soutenable.
- Mettre en place un « plan communal climat » comme partie intégrante du plan environnemental visant particulièrement la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation d'énergie, son utilisation efficiente et l'assainissement énergétique des bâtiments de la Ville.
- Pour les constructions propres à la Ville, passer graduellement des standards à basse énergie vers des standards d'énergie passive et d'énergie+ et introduire la certification du standard énergétique pour les bâtiments des classes énergétiques A et B.
- Analyser la possibilité de soutenir des mesures de rénovation écologique par des subventions liées à des critères sociaux.
- Participer activement à un programme de lutte contre la « pauvreté énergétique ».
- Généraliser un programme de conseils en énergie avec comme priorité l'efficience énergétique.
- Introduire une offre de conseils en énergie au niveau des technologies informatiques vertes.
- Utiliser des matériaux écologiques pour les bâtiments municipaux. Un vade-mecum pour la construction écologique sera établi.
- Prendre en compte les principes de la construction écologique lors de l'octroi de permis pour les plans d'aménagement particulier.
- Dresser une carte thermographique des toits en vue d'identifier leur état d'isolation.
- Dresser un cadastre des toits pour l'utilisation optimale de l'énergie solaire.
- Analyser la possibilité des programmes d'aides ou de préfinancement des mesures d'économie d'énergie pour des maisons de particuliers.

L'écologie dans la construction

- Promouvoir des constructions écologiques, ayant une consommation énergétique réduite ou axées sur les énergies renouvelables et réaliser des projets pilotes dans ce domaine.
- Continuer à réaliser des contrats de cogénération gaz/chaleur et étendre les réseaux de chaleur et raccorder progressivement les nouveaux lotissements et les résidences à la cogénération.
- Promouvoir l'isolation acoustique des immeubles et inscrire des recommandations, voire des prescriptions dans ce sens dans le nouveau Règlement sur les bâtisses.
- Inscrire dans les cahiers des charges de la Ville l'obligation d'utiliser autant que possible des matériaux écologiques.

6. Espaces verts

Objectifs:
Les espaces verts de la Ville de Luxembourg constituent un élément important des espaces récréatifs et de repos tant pour les habitants de la Ville que pour les visiteurs. Ils constituent également la colonne vertébrale du microclimat dans les quartiers de la Ville et contribuent ainsi de façon substantielle à la qualité de vie urbaine. Ces fonctions seront également valorisées et intégrées dans le plan d'aménagement général de la Ville sous forme d'un plan vert.

Espaces verts

- Élaborer un plan général de tous les espaces verts sur le territoire de la Ville qui permettra d'en renforcer le rôle, en tenant compte des exigences de la protection de la nature, de la lutte contre le changement climatique, des loisirs de proximité et de l'esthétique urbaine.
- Revoir l'illumination dans tous les parcs afin de tenir compte, d'une part, du renforcement des mesures de sécurité et, d'autre part, d'une offre d'évènements plus étendue, en particulier en soirée et l'hiver.

Aménagements particuliers

- Élaborer un projet pour la Vallée de la Pétrusse qui en fera un lieu de rencontre et un espace de détente en plein cœur de la Ville pour les habitants, les visiteurs, et notamment les jeunes, avec entre autres: révision de l'illumination, du Minigolf, du train pour enfants, installation de jeux de fitness pour personnes adultes, de plaines de jeux, d'une piste pour skateurs, de sanitaires et d'un endroit pour petite restauration.
- Se coordonner avec les instances étatiques afin de réaliser ce projet en parallèle à la réfection du Pont Adolphe.
- Réalisation du plus grand parc de la Ville au Ban de Gasperich, respectant les critères de développement durable et de promotion de la biodiversité. La Drosbach sera renaturée afin de permettre de retenir les eaux de pluie et d'éviter les inondations; des aires de jeux, des petits bosquets et des pistes cyclables y seront aménagées.
- Aménager une ceinture verte permettant un accès direct des habitants du quartier résidentiel de Gasperich au parc du Ban et prévoir une ceinture verte entre le parc du Ban de Gasperich et Kockelscheuer.
- Réaliser la ceinture verte autour du Limpertsberg, au moins sur les terrains accessibles à la Ville.
- Mettre en place un plan pluriannuel pour rénover tous les chemins des parcs municipaux et de l'aire de Kockelscheuer.
- Installer dans la partie inférieure du Parc Municipal un élément récréatif afin de renforcer le caractère méditatif et reposant de cette partie du parc.
- Installer des fontaines à eau branchées sur le réseau d'eau potable dans les parcs municipaux et sur certaines places publiques.
- Prévoir un kiosque mobile de gardes champêtres et de policiers pour assurer la sécurité dans les parcs (surtout près de la Kinnekswiss).
- Installer une structure permanente avec possibilité de petite restauration à la « Kinnekswiss ».
- Organiser des concerts dans les parcs municipaux.
- Élaborer un concept d'aménagement pour le parc Pescatore, notamment en vue de faciliter le passage des piétons et des cyclistes vers l'ascenseur reliant la Ville-Haute au Pfaffenthal.
- Aménager la Place Willmar à Limpertsberg suivant son concept initial, et notamment par l'installation de cours d'eau.
- Aménager les aires de jeu des différents quartiers selon des thèmes spécifiques.

- Analyser la possibilité d'une aire de jeu couverte.
- Unifier l'aménagement et le recouvrement des emplacements d'arbres le long des rues.
- Aménager une nouvelle serre afin d'améliorer la mise en place de décorations florales dans la Ville.
- Élaborer un projet de cimetière en forêt sur le territoire de la Ville.

7. Participation des citoyens

Objectifs:
Promouvoir la participation, c'est promouvoir la démocratie. Nous voulons mettre un accent particulier sur l'implication directe des citoyennes et citoyens dans l'organisation de notre société. Tous les résidents, de toutes les nations et de toutes les cultures doivent pouvoir participer à l'organisation de notre société.

Information
- Revoir et améliorer la communication de la Ville et l'orienter davantage sur les moyens de communication électronique sans pour autant délaisser les voies plus traditionnelles.
- Élaborer un concept pour renforcer la transparence des délibérations du conseil communal, notamment en y incluant les nouveaux moyens de communication électronique.
- Publier le rapport analytique des délibérations du Conseil communal dans un délai plus rapproché des séances.
- Améliorer la présentation du rapport analytique.
- Améliorer l'ergonomie du site internet de la Ville et mieux intégrer les nouveaux médias dans la communication aux citoyens.
- Rendre le site internet de la Ville accessible aux personnes à besoins spécifiques.
- Mettre à disposition graduellement tous les documents internes de l'administration communale qui ne tombent pas sous la protection des données sensibles et privées.
- Maintenir la consultation citoyenne le mardi matin et assurer le suivi des demandes au sein de l'administration communale.
- Analyser et simplifier les procédures internes pour répondre au courrier de doléances des citoyens et prévoir notamment un traçage électronique pour en faciliter le suivi.

Participation
- Analyser les possibilités d'introduire une instance permettant la participation des résidents au niveau de leur propre quartier du genre « comités de quartiers » en collaboration avec les ententes et les syndicats d'initiatives des quartiers.
- Maintenir les réunions de quartier du « Collège échevinal on tour ».
- Garantir l'optimisation des moyens de fonctionnement du Conseil communal et son interaction avec les commissions consultatives.
- Organiser des réunions de quartier au moment de prises de décisions importantes concernant la vie dans le quartier.

Intégration
- Promouvoir la langue luxembourgeoise comme langue de communication, en particulier dans les crèches, les foyers scolaires, les écoles et les maisons des jeunes. La multi-culturalité est considérée comme un facteur positif et enrichissant.
- Soutenir activement les associations qui réalisent des activités et programmes spécifiques en faveur de l'intégration de différentes générations, de différentes cultures ou nationalités.

- Assurer des traductions simultanées lors de l'organisation de manifestations publiques. Elles permettent aux non-Luxembourgeois qui s'intéressent à la vie politique et sociétale de la Ville d'y participer pleinement. Des traductions en langue des signes sont également proposées.
- Intensifier l'organisation des cours de langue luxembourgeoise et de langue des signes.
- Organiser régulièrement la « Rencontre des Nations », un tournoi sportif convivial qui réunit de nombreuses nations.
- Encourager régulièrement les non-Luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales par des actions concrètes et proposer notamment aux non-Luxembourgeois une inscription d'office lors de leur passage au Bierger-Center dès qu'ils remplissent les conditions de séjour requises.
- Prévoir sur le site internet une campagne permanente pour l'inscription sur les listes électorales des non-Luxembourgeois et des spots expliquant le système électoral luxembourgeois.

8. Enfance

Objectifs:
Les enfants sont des citoyens à part entière. La Ville se doit donc d'être particulièrement accueillante pour les familles et les enfants. Ceci comprend une école publique conçue dans l'intérêt de tous les enfants, de toutes les nationalités et de toutes les couches sociales.

Les services de la Ville
- Mettre en place une réorganisation des services de l'Enfance de façon à créer une Direction de l'Enfance regroupant les 5 services suivants :
    - Service de l'Enseignement
    - Service des Foyers scolaires
    - Service des Crèches
    - Service des Loisirs (CAPEL et Haus vun der Natur)
    - Service PPSM.
- Adapter, sous la responsabilité de la Direction de l'Enfance, le plan d'Action Communal Enfance adopté par le Conseil Communal et en garantir la mise en application aux différents services.

Crèches et foyers scolaires
- Organiser la prise en charge par une crèche 24 heures sur 24 afin d'aider les parents concernés.
- Continuer de recruter du personnel qualifié pour les crèches et les foyers scolaires, renforcer la formation continue du personnel dans les structures d'accueil des enfants en général.
- Généraliser le cahier des charges de l'alimentation saine à tous les services, de la petite enfance aux jeunes.
- Promouvoir l'intégration effective des enfants à besoins spécifiques dans les écoles et les structures d'accueil de l'enseignement fondamental de la Ville.
- Analyser la possibilité d'un accueil des enfants du précoce à l'heure de midi.
- Créer une école préscolaire (cycle1) du type « Waldschule » (école en forêt).

Enseignement fondamental

- Procéder à une révision des attributions et de l'organisation du service de l'enseignement, en tenant compte des dispositions de la nouvelle loi sur l'enseignement fondamental.
- Élaborer des projets pour soutenir et encourager les enfants ayant des difficultés d'apprentissage.
- Appliquer les attributions communales de la loi sur l'enseignement fondamental afin de se donner les moyens concernant les cours d'appui pour soutenir et encourager les enfants ayant des difficultés d'apprentissage.
- Appliquer les attributions communales de la loi sur l'enseignement fondamental afin de se donner les moyens pour adapter les plans de réussite scolaire aux besoins réels des enfants.
- Mettre en œuvre les décisions du Conseil communal concernant le système d'occupation des postes du personnel de l'enseignement fondamental.
- Créer un « Secrétariat des Parents » (Eltere-Sekretariat), service d'interlocution pour les parents et les délégués de parents afin de renforcer le dialogue entre l'école et les parents et soutenir les parents dans leurs responsabilités et leurs droits par rapport à l'école.
- Renforcer l'offre en formation continue pour les enseignants dans leur collaboration avec les parents.
- Poursuivre le programme de l'Ecole des parents.
- Renforcer l'éducation aux médias, c'est-à-dire la préparation des enfants à une utilisation sensée des médias modernes et mettre l'accent notamment sur la protection des enfants dans le cadre de l'utilisation d'ordinateurs et d'internet par le biais du service Technolink.
- Renforcer les moyens du service de médecine scolaire, notamment concernant le suivi social des enfants.
- Promouvoir les échanges avec les enfants de la Grande Région.
- Promouvoir l'interaction et la collaboration des différentes écoles de l'enseignement fondamental sur le territoire de la Ville.
- Promouvoir l'interaction et la collaboration des différentes écoles avec les foyers scolaires.

9. Politique sociale

Objectifs:

La politique sociale de la Ville a comme premier objectif le bien-être et l'égalité des chances pour tous les citoyennes et citoyens. Nous voulons assurer aux jeunes un appui dans l'apprentissage, l'égalité des chances, l'accès à une pratique culturelle et sportive active, des loisirs créatifs.

Coordination de la politique sociale

- Mettre en place une réorganisation des Services sociaux de façon à créer une Direction des affaires sociales regroupant les 5 services suivants :
    - Service de la Jeunesse
    - Service Seniors
    - Service Logement
    - Service de l'Intervention sociale (y inclus le Streetwork)
    - Service de l'Intégration et des besoins spécifiques
- Finaliser, sous la responsabilité de la Direction Sociale, la conceptualisation du plan communal social adopté par le Conseil communal et en garantir la mise en application au sein des services concernés.

- Instaurer une « plateforme sociale » facilitant une meilleure coordination de tous les acteurs sociaux actifs sur le terrain de la Ville, y inclus notamment l'Office Social et le PPSM.
- Lutter contre l'exclusion sociale en général par des programmes coordonnés.
- Revendiquer la collaboration de l'Etat, notamment là où les compétences sont soit partagées, soit étatiques.

Création de logements à prix abordables

Voir partie « Logements sociaux » dans le chapitre Logement:

- Assurer le contrôle régulier des standards minima pour la location de chambres meublées.

Jeunesse

- Réaliser des lieux de rencontre pour les jeunes dans différents quartiers de la Ville.
- Mettre en place un plan des besoins des jeunes, suite aux différents forums des jeunes et conseils communaux des jeunes, et élaborer avec les concernés un plan pluriannuel spécifique.
- Repenser et améliorer la participation et le fonctionnement du conseil communal des jeunes.
- Concevoir des programmes spécifiques pour impliquer les jeunes qui ne fréquentent pas les Maisons de Jeunes.
- Réaliser le projet « Skate piste » dans la Vallée de la Pétrusse.
- Créer un lieu de rencontre culturel pour les jeunes qui pourrait se situer au sein de l'ancien abattoir de Hollerich et dans lequel l'expression créative des jeunes sera encouragée, avec des salles de répétition pour musiciens et des ateliers pour l'artisanat d'art.
- Aménager un site pour pratiquer l'art mural.
- Prévoir des fontaines d'eau raccordées au réseau d'eau potable lors de manifestations culturelles publiques et d'événements destinés aux jeunes.
- Analyser en collaboration avec des instances compétentes, et notamment l'Action Locale pour Jeunes, l'emploi des jeunes et introduire des programmes les soutenant dans leurs premiers choix de vie.
- Soutenir différentes actions promouvant l'apprentissage professionnel des jeunes.
- Soutenir activement les associations qui mettent en œuvre des programmes spécifiques à destination des jeunes dans le domaine sportif, culturel ou social.
- Rénover le centre sociétaire (Veräinshaus) à Limpertsberg à des fins profitant aux jeunes.
- Renforcer l'offre culturelle pour les jeunes avec le soutien apporté au Traffo.
- Renforcer le projet « Streetwork », qui vient en aide aux jeunes en difficultés.
- Poursuivre les projets « Schlaifmillen » et « Vélo en ville » qui offrent un travail à de jeunes chômeurs et initier de nouveaux projets de ce genre.
- Promouvoir l'action « Ministry of Respect » à différents niveaux afin d'encourager plus particulièrement les jeunes à respecter l'entourage et l'environnement dans lesquels ils vivent et passent leur temps libre.

Lutte contre l'exclusion et la pauvreté

- Reconsidérer les conditions d'attribution de la « Wantergeld » (subvention d'hiver), qui vise à aider les personnes sans-abri pendant les mois d'hiver.
- Soutenir le projet du Gouvernement d'installer définitivement la structure « Tox-In » en tant que structure combinée de jour et de nuit avec salle d'injection pour consommateurs de drogues majeurs.
- Revendiquer auprès du Gouvernement d'assurer dans ce contexte la mise en place d'un encadrement suffisant, qualifié et d'en assurer la permanence 24/24 heures et 7/7 jours.

- Soutenir les projets du Gouvernement d'implanter des structures d'accueil similaires de façon décentralisée et aux endroits à forte consommation de drogues dans les différentes régions du pays, tel que cela a été recommandé notamment par le rapport Visupol.
- Promouvoir – en collaboration avec les associations actives sur le terrain – des structures décentralisées de logement encadré et accompagné dans tous les quartiers pour l'accueil de personnes sans-abri, et notamment des programmes du type « housing first ».
- Analyser les services actuels du « Streetwork » avant d'en augmenter l'offre et de l'adapter notamment en fonction des différentes catégories de personnes en besoin.
- Rénover le « Foyer Openthalt ».
- Participer activement à un programme de lutte contre la « pauvreté énergétique » (par exemple « Klimabank »).
- Mettre en œuvre des mesures spécifiques de soutien et d'intégration pour les jeunes qui risquent de se retrouver en marge de la société et soutenir un refuge pour mineurs en détresse.
- Promouvoir des programmes d'aide à l'emploi spécifiques aux jeunes.
- Soutenir la mise en place des Cent Buttek.

Personnes âgées

- Prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées dans l'aménagement des espaces publics.
- Poursuivre des initiatives sociales pour les seniors, comme le « Thé Dansant », les après-midis de jeux, la fête de Noël, etc. pour prévenir l'isolement.
- Prendre en compte les besoins des « Best Agers » dans toutes les offres culturelles, sportives et sociales sur le territoire de la Ville.
- Créer des logements supplémentaires pour seniors et initier une communauté résidentielle pour seniors.
- Informer de façon détaillée sur toutes les offres pour les personnes âgées grâce au « Guide 60+ » ou au « Service Seniors ».
- Élaborer un service de téléalarme mobile, c.-à-d. opérationnel en dehors des foyers.
- Promouvoir le dialogue intergénérationnel dans tous les domaines.
- Analyser les besoins des personnes âgées afin de garantir la continuation de leur participation à la vie sociétale.

Intégration des personnes à besoins spécifiques

- Améliorer l'accessibilité des bâtiments de la Ville et de l'espace public en général pour les personnes à mobilité réduite.
- Continuer à développer les services « Rollibus » et « Call a Bus ».
- Améliorer l'accès des personnes à besoins spécifiques aux manifestations publiques.
- Créer un groupe de travail appelé à proposer de nouvelles mesures pour améliorer l'aménagement de la Ville pour les personnes à besoins spécifiques.
- Organiser une semaine de sensibilisation aux problèmes du handicap.
- Sensibiliser les commerces et les restaurants afin d'améliorer leur accessibilité aux personnes à besoins spécifiques.
- Créer un centre de communication pour les personnes souffrant de problèmes d'audition.

Divers

- Introduire une offre de service de médiation pour aider à la conciliation en cas de conflits en collaboration avec le Centre de Médiation.
- Soutenir les ONG menant des projets dans des pays en voie de développement et continuer les échanges en partenariat direct avec les communes.

10. Culture

Objectifs:
Offrir un riche programme d'animations culturelles de qualité répondant aux attentes d'un public venant d'horizons culturels très divers. Impliquer le public – surtout les jeunes et les personnes âgées – dans la production culturelle dans le but de promouvoir ainsi un sentiment de convivialité en Ville.

- Agrandir le Conservatoire et en étendre l'offre.
- Intensifier l'offre «cultur'all».
- Diversifier l'offre culturelle afin de promouvoir l'accès des familles aux offres culturelles.
- Utiliser l'espace public pour des manifestations culturelles.
- Créer un lieu de rencontre culturel pour les jeunes qui pourrait se situer au sein l'ancien abattoir de Hollerich et dans lequel l'expression créative des jeunes sera encouragée, avec des salles de répétition pour musiciens et des ateliers pour l'artisanat d'art.
- Promouvoir l'offre culturelle alternative.
- Développer le projet « Traffo », offre culturelle pour jeunes et enfants.
- Assurer une offre plurilingue dans les théâtres de la Ville, avec un accent sur les créations luxembourgeoises.
- Soutenir les théâtres privés dans les différents quartiers et l'aide aux projets culturels alternatifs.
- Mettre en œuvre des expositions innovantes dans les musées de la Ville, traitant d'aspects de l'histoire artistique et sociale.
- Garantir des offres spéciales pour les jeunes dans toutes les institutions culturelles, la poursuite du carnet culturel pour les jeunes et l'organisation d'ateliers consacrés à la culture pour les jeunes.
- Soutenir les associations actives dans le domaine culturel afin de contribuer à l'animation dans les quartiers et dans les centres culturels y implantés.
- Soutenir les initiatives culturelles dans les quartiers qui permettent d'impliquer l'ensemble de la population (exemples: Fête de la Musique à Gasperich, Gare Art Festival, Fête des Cultures à Eich, ainsi que des concerts sur les places publiques dans les quartiers).
- Etendre l'offre de visites guidées et d'actions culturelles afin de promouvoir le tourisme culturel.
- Renforcer l'image de marque de la Ville sur le plan touristique au sein de la Grande Région.
- Continuer la numérisation des archives et du fonds de la photothèque de la Ville afin d'en permettre une valorisation optimale.

Fêtes populaires et animations de rue

- Aménager l'espace public en tenant compte de l'organisation de marchés, concerts et fêtes populaires, qui contribuent à la cohésion sociale de toute la société en Ville.
- Soutenir de façon plus générale les fêtes de voisins et des rues afin de renforcer le contact de voisinage.

11. Sécurité

Objectifs:
La meilleure politique de sécurité est celle qui agit par la prévention. Nous voulons répondre au sentiment d'insécurité par un meilleur aménagement des places publiques et des espaces verts et nous allons combattre la criminalité par un renforcement du travail de prévention de la police, des agents municipaux et surtout par une politique sociale et d'intégration bien coordonnée et vigilante.

- Donner la priorité à une politique de prévention conséquente sur le plan social et dans les quartiers et les espaces sensibles.
- Pratiquer une politique sociale efficace et œuvrer en faveur de l'intégration de jeunes en risque de marginalisation.
- Soutenir les associations qui viennent en aide aux groupes de personnes à risque de marginalisation et aux personnes marginalisées.
- Revendiquer auprès du Ministère de l'Intérieur le renforcement des commissariats de proximité.
- Revendiquer au niveau national une police municipale qui garantisse avant tout le respect des règlements communaux. Ce contrôle est indispensable afin de prévenir le risque de~~s~~ zones de non-droit dans la Ville.
- Exiger la présence d'un nombre de policiers approprié dans l'espace public.
- Prévoir un kiosque mobile de gardes champêtres et de policiers pour assurer la sécurité dans les parcs.
- Veiller aux aspects de bien-être et de convivialité dans l'aménagement de l'espace public et contribuer ainsi au mieux à la sécurité par des rues et des places agréables, de même que par un éclairage assurant la sécurité des citoyens.
- Evaluer la sécurité dans les parkings souterrains de la Ville.
- Etant donné que l'étude « Visupol »
    - a démontré l'inefficacité du système de surveillance par caméras dans la prévention de la criminalité dans les espaces publics,
    - a provoqué la délocalisation des problèmes d'insécurité vers d'autres quartiers,

  se prononcer contre la continuation de la surveillance des espaces publics par des caméras et intervenir en faveur de l'amélioration de l'aménagement convivial des espaces publics et du « Streetwork » pour prévenir les problèmes d'insécurité.

12. Sports

Objectifs:
La Ville peut se prévaloir de bonnes infrastructures sportives. Ces dernières années et en complément aux évènements sportifs existants, c'est essentiellement le marathon qui a contribué à la promotion des sports.

- Ouvrir la piscine scolaire du centre sportif à la rue d'Ostende pour les habitants de la Ville en dehors des heures de classe.
- Mettre en place de petites installations « fitness » dans les parcs publics.
- Élaborer un plan d'investissement pluriannuel des infrastructures sportives en vue de leur planification, rénovation et modernisation.
- Analyser dans ce contexte la possibilité de la création d'une piscine à ciel ouvert.
- Assurer un haut niveau d'animation sportive pour l'ensemble de la population dans le cadre des activités « Sport pour tous » dans tous les quartiers, ainsi que le renforcement des semaines sportives pour les jeunes et les seniors.
- Assurer la participation de la Ville à l'organisation de grandes manifestations sportives publiques ainsi qu'à l'organisation de la « Rencontre des Nations ».

13. Gender

Objectifs:
Les hommes et les femmes sont égaux « de facto »; il faut l'assurer au quotidien.

- Poursuivre la politique en faveur de l'égalité des hommes et des femmes, avec notamment pour objectif de créer le cadre qui permette de concilier au mieux les responsabilités de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- Soutenir au sein des différents services de la Ville, par des stages ou formations, des jeunes apprentis féminins et masculins dans le choix de métiers ou professions atypiques pour leur genre.
- Élargir les offres de sensibilisation et de formations relatives à l'égalité du genre des structures de jeunes.
- Réserver une attention particulière dans les programmes annuels adressés plus particulièrement aux hommes, notamment aux pères, afin de les familiariser avec les thèmes de la politique du genre.
- Introduire des méthodes de soutien spécifiques déclinées selon le genre aux résidents non luxembourgeois en vue d'une intégration optimale dans notre société.
- Soutenir des programmes pour femmes désirant se relancer dans la vie active en collaboration avec les institutions compétentes.

14. Collaboration avec l'Université du Luxembourg

Objectifs:
L'Université du Luxembourg a également sa place à Luxembourg-Ville. L'enrichissement par la diversité culturelle et la plus-value de la société des connaissances est une des ressources de la Ville pour réussir son développement durable au 21e siècle.

- Dresser un plan directeur en collaboration avec le Gouvernement et l'Université du Luxembourg afin d'implanter définitivement en Ville le centre de compétences « Droit et finances » et les services associés.
- Créer des logements pour étudiants afin de favoriser la présence d'étudiants du monde entier sur le territoire de la Ville.
- Etudier la possibilité d'un subside spécifique pour l'aménagement de logements d'étudiants dans les maisons unifamiliales habitées par leurs propriétaires et répondant à des normes minimales de qualité et de surface.
- Collaborer activement avec l'Université du Luxembourg en vue de promouvoir la recherche sur l'urbanisme, les politiques sociales, la politique du genre, les technologies de l'information et dans le domaine de l'environnement.

15. Finances et personnel

Objectifs:
Le bon équilibre des finances de la Ville doit être maintenu en veillant particulièrement aux dépenses de fonctionnement et en mettant en œuvre une planification pluriannuelle des dépenses en investissements. Pour réaliser l'ensemble de ses fonctions et services, la Ville peut se baser sur des employés performants et engagés dans leurs tâches.

- Créer et appliquer un système d'analyse financière et de suivi des coûts d'exploitation pour chaque nouveau projet.
- Maintenir la priorité aux investissements publics dans les domaines du développement urbain, de la mobilité, du logement et de l'encadrement des enfants.
- Renforcer le recours à des subsides de l'Union européenne pour mettre en œuvre les programmes de la Ville.
- Faire une analyse quant à la durabilité des finances publiques de la Ville.
- Surveiller les placements des réserves communales afin de garantir le respect des principes éthiques.
- Procéder à une politique d'embauche prudente et surveiller les frais d'administration.
- Définir une ligne de conduite pour la mise en œuvre du télétravail.
- Assurer la formation continue du personnel tant dans le domaine professionnel que dans le domaine relationnel.
- Poursuivre la politique en faveur de l'égalité des hommes et des femmes, avec notamment pour objectif de créer le cadre qui permette de concilier au mieux les responsabilités de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- Soutenir des programmes pour femmes désirant se relancer dans la vie active en collaboration avec des institutions compétentes.

Pour accord,

Xavier Bettel
Parti démocratique

François Bausch
Parti déi gréng

Luxembourg, le 9 novembre 2011